

REGLEMENT COUPE NATIONALE VETERANS

Date de dernière mise à jour : 22/09/2023

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
DÉROULEMENT SPORTIF	2
Article 1 Tableaux	2
Article 2 Formule de la compétition	2
Article 3 Composition des équipes	2
Article 4 Dates et lieux des rencontres tous tableaux	3
DESTINATION DES RESULTATS	3
Article 5 Feuille de rencontre.....	3
Article 6 Saisie informatique des résultats et des feuilles de rencontre	3
PENALITES FINANCIERES	3
Article 7	3
INSCRIPTIONS.....	3
Article 8	3

PRÉAMBULE

La Coupe Nationale Vétérans est une épreuve par équipes. Elle est réservée aux joueurs ou joueuses licenciés compétitions FTTT, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. L'échelon Départemental est qualificatif pour l'échelon Régional. Le coefficient de l'épreuve pour le calcul des points de classement des joueurs est de 0,75.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 1 Tableaux

La coupe nationale des vétérans comporte 3 tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours
- Tableau B : plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours
- Tableau C : plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours

Article 2 Formule de la compétition

L'épreuve Départementale peut se dérouler sur une seule date et un site dédié ou plusieurs journées de championnat dans les clubs respectifs

Cas de plusieurs journées de championnat

Formule par poules

Pour chaque tableau, les équipes sont classées à partir des classements cumulés des deux meilleurs classés pour chaque équipe puis placées en poules par la méthode du serpent.

Dans le cas d'une poule unique, le vainqueur est qualifié pour l'échelon Régional.

Dans le cas de plusieurs poules, les équipes au même classement inter-poules se rencontreront pour déterminer un classement intégral, le premier des premiers de poules est qualifié pour l'échelon Régional.

Toutes les rencontres vont à leur terme.

Cas de compétition sur une seule journée

Suivant le nombre d'équipes engagées, la formule adoptée sera :

- soit par entrée dans un tableau à élimination directe et classement intégral.
- soit par poules de 3 ou 4 équipes.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois si la rencontre se déroule sur deux tables, toute partie commencée doit être menée à son terme même si elle ne compte plus pour le résultat final de la rencontre.

Dans le cas de plusieurs poules, les équipes au même classement inter-poules se rencontreront pour déterminer un classement intégral.

Les équipes seront placées dans les poules ou les tableaux en faisant l'addition des points-licence des 2 joueurs les mieux classés de l'équipe. Dans le cas d'un tableau unique, deux équipes d'une même association ne devront pas se rencontrer au premier tour (sauf impossibilité de placement dans le tableau). Dans une même poule, elles devront se rencontrer au premier tour

Pour les deux formules, les conditions de déroulement des rencontres sont les suivantes :

- Les rencontres se jouent en cinq parties selon la formule suivante:
Quatre simples et un double disputé dans l'ordre suivant : AX - BY - Double - AY - BX
- Chaque partie se joue au meilleur des 5 manches.

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FTTT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Article 3 Composition des équipes

- L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum.
- Il est possible à deux associations essonniennes de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.
- Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.
- Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

- Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.
- Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.
- Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.
- Une équipe peut être composée que de messieurs, que de dames ou être mixte.

Article 4 Dates et lieux des rencontres tous tableaux

- Les rencontres se déroulent chez l'équipe la première nommée.
- Pour chaque tour, le responsable de l'épreuve fixe une date limite de rencontre. Les équipes devant se rencontrer ont alors, avant cette date limite, toute latitude pour, d'un commun accord, déterminer la date de leur rencontre.

DESTINATION DES RESULTATS

Article 5 Feuille de rencontre

a) La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- L'original de la feuille de rencontre est envoyé au Responsable du championnat en cas de plusieurs journées de championnat
- 1 exemplaire revient à chaque capitaine.

b) L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'équipe qui reçoit. Toute feuille arrivant au secrétariat 5 jours ouvrables après la date de la rencontre entraînera une pénalité financière. Une rencontre, dont la feuille ne sera pas parvenue au Responsable du championnat après ce délai, pourra être déclarée perdue pour le club recevant. Cette décision appartient à la Commission Sportive.

c) En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie.

La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe susceptible de bénéficier du forfait.

Article 6 Saisie informatique des résultats et des feuilles de rencontre

- Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat et la feuille de la rencontre sur le logiciel SPID de la FFTT ou en utilisant le logiciel GIRPE.
- Ces saisies seront effectuées au plus tard 48 heures suivant la rencontre.
- Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.
- Toute erreur de saisie signalée au responsable du championnat avant la fin du délai d'enregistrement du résultat de la rencontre ne fera pas l'objet de sanction financière.
- En cas de problème, s'adresser au responsable du championnat concerné.

PENALITES

Article 7

Un forfait général entraîne une pénalité financière. Les pénalités financières et sportives sont communiquées régulièrement aux clubs. Le CDTTE n'est pas responsable des erreurs des clubs et n'a pas l'obligation de les avertir de leurs erreurs.

Le tarif des pénalités figure dans la circulaire administrative de la saison en cours.

INSCRIPTIONS

Article 8

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental.

Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet

Les inscriptions se font sur internet via l'espace **MonClub** (www.fft.com/monclub) en utilisant le questionnaire disponible rubrique "Administratif club" "Questionnaires" et ce au plus tard avant la date limite fixée au calendrier.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

FIN